

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2002
COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 19 décembre 2002 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question n° 2 à 19 heures), M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (à compter de la question n° 2 à 19 heures 45), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU (à compter de la question n° 2 à 19 heures 45), M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT (à compter de la question n° 2), M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Jean- Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 61), Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY (jusqu'à la question n° 40), Mme Catherine BALLOT, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET (jusqu'à la question n° 21), M. Bruno LEGEARD, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER (jusqu'à la question n° 42), M. Sébastien MAIRE, M. Marcel POCHARD, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Alexandre CHIRIER.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Joëlle SCHIRRER (à compter de la question n° 2 à 19 heures), M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question n° 2 à 19 heures 45), Mme Danièle TETU (jusqu'à la question n° 2 à 19 heures 45) Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question n° 2), Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question n° 1 et à compter de la question n° 62), M. Jean-Loup COLY (à compter de la question n° 41), M. Éric ALAUZET (à compter de la question n° 22), Mme Frédérique MOZER, Mme Karine GEIGER (à compter de la question n° 43), Mme Safia N'MINEJ, M. Jean ROSSELOT, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal BONNET.

Procurations de vote : Mme Joëlle SCHIRRER à Mme Jacqueline PANIER (à compter de la question n° 2 à 19 heures), M. Vincent FUSTER à M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question n° 2 à 19 heures 45), Mme Danièle TETU à Mme Lucille LAMY (jusqu'à la question n° 2 à 19 heures 45), M. Jean-Loup COLY à M. Bruno MEDJALDI (à compter de la question n° 41), M. Éric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 22), Mme Frédérique MOZER à Mme Catherine BALLOT, M. Jean ROSSELOT à Mme Françoise BRANGET, M. Bernard LAMBERT à M. Marcel POCHARD, Mme Catherine COMTE- DELEUZE à Mme Nicole WEINMAN, M. Pascal BONNET à Mme Claire CASENOVE.

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a tenu, au nom du Conseil Municipal, à féliciter les hand-balleuses bisontines évoluant en équipe de France pour leur réussite aux championnats d'Europe qui se sont déroulés dernièrement au Dannemark.

Il a ensuite évoqué la situation dramatique de notre ville jumelle de Man (Côte d'Ivoire) qui a été le théâtre d'affrontements sanglants entre les partisans du pouvoir en place à Abidjan et de nouveaux rebelles issus de mouvements attachés au souvenir du Général GUEÏ, chef de la junte militaire de décembre 1999 à octobre 2000, assassiné en septembre 2000 à Abidjan.

Cette situation contraint à la suspension provisoire des projets envisagés par les deux villes dans l'attente d'un règlement politique de la crise.

M. le Maire a précisé que dès que la situation le permettra, la Ville de Besançon enverra sur place une mission municipale chargée d'identifier les besoins des habitants de Man et de mener des actions de soutien de première urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1 - Exercice 2002** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Municipale a donné acte de ce bilan à M. le Maire

2 - Présentation du Programme Pluri-annuel d'Investissements 2002/2007

M. le Maire puis Jean-Claude CHEVAILLER ont présenté à l'Assemblée Communale les différents aspects du programme pluri-annuel d'investissements 2002/2007.

M. le Maire a souligné que le PPI est un outil qui doit permettre d'atteindre deux objectifs : construire l'avenir de Besançon et maîtriser les finances.

A - Construire l'avenir de Besançon

Cette ambition doit répondre à trois priorités : construire une ville agréable pour les Bisontins, construire une ville attractive et harmonieuse, construire la ville avec le souci permanent du développement durable.

a) une ville agréable pour les Bisontins

Plusieurs types d'interventions sont prévues à ce titre :

* des interventions de renouvellement urbain de grande envergure (Planoise - Clairs-Soleils). 12 M€ seront ainsi consacrés aux espaces publics et au bâti.

Ces actions seront complétées par l'engagement, auprès des bailleurs sociaux, dans d'autres quartiers comme Pesty, la Cité de la Bouloie, l'îlot Scaremberg à Palente, etc. pour d'autres opérations.

* des interventions dans les écoles et le secteur petite enfance

Des restructurations lourdes sont programmées : école Saint-Claude (en cours), école Bregille Plateau, et celle des cuisines scolaires, auxquelles s'ajoutent des opérations d'aménagement, de sécurisation et d'embellissement dans de nombreuses écoles et cantines scolaires (tranches annuelles).

De nouveaux équipements pour l'accueil de la petite enfance seront également créés à Clairs-Soleils et dans le quartier de Saint-Claude.

* des équipements pour la solidarité et la citoyenneté

Dans ce cadre, la Ville engagera la réhabilitation des logements foyers, un abri de nuit et un accueil de jour pour les personnes en grande précarité et en errance, un programme d'actions en faveur des personnes handicapées.

L'équipe municipale souhaite aussi que soit promu l'engagement collectif et citoyen. Aussi a-t-elle programmé la construction d'une maison des associations et d'une maison des syndicats.

* des interventions pour des équipements de proximité

Des points publics seront ouverts à Montrapon et à Palente, ainsi que des maisons et salles de quartier (Grette, Velotte, Planoise...).

b) Dessiner une ville attractive et harmonieuse

* par un programme de grands chantiers qui donneront à la ville, à l'agglomération et à toute la région davantage de rayonnement. Ce programme sera

complété et relayé par l'action conduite par la CAGB dans le domaine économique (Pôle Santé, TEMIS...).

La Ville soutiendra ainsi son Université à hauteur de 7 M€ pour la Cité Canot, le campus de la Bouloie, l'UFR Médecine-Pharmacie, la Maison des Sciences de l'Homme. Elle engagera également la deuxième tranche du Musée du Temps, construira une SMAC et poursuivra l'aménagement du parc zoologique de la Citadelle.

Elle réaffirme enfin son attachement à la construction d'un nouveau Conservatoire National de Région.

Pour soutenir le sport professionnel et amateur, divers chantiers seront engagés : nouveau Palais des Sports, stade synthétique de la Malcombe, complétés par des tranches annuelles de travaux dans les équipements sportifs de quartier.

La Ville accompagnera, le cas échéant, les travaux nécessaires pour la mise aux normes «ligue 2» du stade Léo Lagrange.

Afin de consolider son statut de Besançon Ville Verte, un schéma de développement des espaces verts et naturels sera suivi, qui intégrera la valorisation des parcs et promenades du centre ancien, l'amélioration ou la création d'espaces verts, la reconquête des collines, le développement des jardins familiaux...

* par un renforcement de l'attractivité résidentielle

L'émergence de nouveaux quartiers doit y contribuer : les Grands Bas, les Hauts du Chazal, les Vaîtes. Il sera procédé aussi à une reconquête des anciens sites industriels et militaires (Vauban, la Mouillère, les Prés de Vaux). La Ville soutiendra les premières réalisations sur la partie Nord-Est, par exemple le stade d'eau vive de la Malate (projet CAGB).

La reconquête et la mutation du centre-ville est un élément décisif de cette politique de grands travaux. De nombreux chantiers y seront menés : restructuration complète du secteur Marché Beaux-Arts, Musée du Temps, mise en lumière et fonds d'embellissement urbain, restauration des fontaines, ravalement des façades, piétonnisation, lancement des études sur le site Saint-Jacques...

* par un «grand programme de petits travaux»

Il se traduira par de multiples chantiers, souvent de proximité mais aussi par des actions dans le cadre du plan Lumière, par la mobilisation des tranches annuelles.

c) Le souci permanent du développement durable

Pour remplir cet engagement, divers objectifs sont fixés :

* maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables (ex. : construction d'une chaufferie bois à Planoise),

* accélérer la mise en oeuvre du PDU en donnant plus de place aux «modes doux» (piétonnisation, pistes cyclables), en développant les zones 30 et, avec la CABG, en soutenant un vaste plan de réaménagement du secteur de la gare Viotte,

* économiser et préserver les espaces en privilégiant la «reconstruction de la ville sur elle-même», c'est-à-dire l'urbanisation par la reconversion des sites désaffectés,

* mettre en oeuvre l'agenda 21 qui fixera un programme d'actions et permettra de donner un éclairage nouveau à l'ensemble de nos politiques, avec le souci de la Haute Qualité Environnementale.

B - Maîtriser les finances de la Ville

Après avoir rappelé les caractéristiques du PPI :

- document prévisionnel bâti sur des hypothèses réalistes mais susceptibles de varier dans la période (dotations de l'Etat, niveau des subventions de l'Etat et des collectivités...)

- donc document révisable chaque année en fonction des variations des données financières,

- document ajustable pour permettre l'émergence de nouveaux projets, l'actualisation des coûts, les modifications de programme,

- document adaptable qui comporte une réserve financière dont le montant sur 5 ans est prévu pour près de 12 M€ et qui permettra de prendre en compte les besoins nouveaux non recensés à ce jour,

Jean-Claude CHEVAILLER a présenté le contexte budgétaire et financier du PPI :

- la situation financière et budgétaire de la Ville,

- les hypothèses de la prospective budgétaire :

* il s'agit d'optimiser le niveau des investissements réalisés, sans dégrader les équilibres financiers de la Ville,

* pour cela, la Ville a retenu 3 objectifs :

. maintien en tendance de l'épargne brute dégagée sur la période de simulation,

. capacité de désendettement maintenue en dessous de 7 ans sur 2003/2007,

. des taux de fiscalité n'évoluant pas au-delà de l'inflation prévisionnelle.

Les marges de manoeuvre obtenues supposent également un étalement de la charge de financement de l'opération Pasteur.

- les capacités d'investissement dégagées : il ressort de la prospective une capacité d'investissement direct de 26,5 M€ par an majorée de la marge obtenue par l'étalement de la charge de financement de l'opération Pasteur, soit + 1,9 M€ par an en moyenne, ce qui donne un premier total annuel moyen de 28,4 M€.

A ce total d'investissement direct s'ajoute l'investissement indirect qui prend la forme des subventions d'équipement versées pour 8,4 M€, soit un second total annuel moyen de 36,8 M€ d'investissement possible chaque année de 2003 à 2007.

Jean-Claude CHEVAILLER a ensuite exposé la programmation des investissements :

* répartition des investissements

Aux 36,8 M€ ci-dessus, il convient d'ajouter les recettes supplémentaires attendues estimées à 1,2 M€ par an provenant pour l'essentiel des projets à fort taux de subvention, ce qui donne une capacité d'investissement de la Ville (budget principal) de 38 M€ par an, soit 190 M€ sur la période 2003-2007 répartis comme suit :

- projets individualisés : 101 M€

- tranches annuelles : 47 M€

- subventions d'équipement : 42 M€

En y incluant les budgets Eaux, Assainissement, Déchets, sur la période 2002/2007, il s'agit bien de près de 300 M€ d'investissements directs que la Ville va injecter dans l'économie locale.

M. le Maire a conclu en soulignant que ce PPI est la traduction financière d'un grand dessein pour la Ville. C'est un projet ambitieux et réaliste qui sera notamment le moteur du dynamisme économique de l'agglomération en apportant de l'activité, du travail aux entreprises et en générant la création d'emplois.

Il a souligné que ce PPI résulte d'un travail collectif et transversal auquel ont participé les Adjointes et les services qu'il a tenu à remercier.

Un large débat s'est ensuite instauré au cours duquel sont intervenus M. POCHARD, Mme BRANGET, Mme BALLOT, M. ALAUZET, M. MEDJALDI, M. CHIRIER, Mme MENETRIER, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. DAHOUI, M. CHEVAILLER, M. ROIGNOT, Mme GUINCHARD-KUNTSLER, M. BAUD, M. FUSTER et M. le Maire.

3 - Exercice 2002 - Financement de l'opération ZAC Pasteur - Étalement de la charge pour la Ville - Autorisation de financement par emprunt

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre et onze s'étant abstenus, le Conseil Municipal :

- a approuvé le principe de l'étalement sur 10 ans du financement de la participation de la Ville à verser au concessionnaire de l'opération ZAC Pasteur (amortissement par annuités constantes),

- a autorisé aux budgets 2002 et suivants les écritures d'ordre nécessaires,

- a autorisé, à compter de 2003, le financement par emprunt des participations appelées annuellement sur l'opération et habilité M. le Maire à souscrire les emprunts correspondants dans la limite des autorisations budgétaires annuelles. Les emprunts seront souscrits sur 10 ans,

- a approuvé la modification de la ventilation du financement par emprunt et autofinancement prévue au BP 2002 comme suit :

- . remplacement du financement par emprunt par de l'autofinancement pour 3 068 000 €,

- . remplacement du financement par autofinancement par de l'emprunt pour 3 068 000 €.

4 - Chauffage urbain de Planoise - Construction d'une chaufferie bois - Approbation du plan de financement - Convention avec l'ADEME

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le nouveau plan de financement de ce projet estimé à 3 050 K€ HT (participation ADEME : 915 K€, participation Région de Franche-Comté : 152,5 K€ et participation du Département du Doubs : 152,5 K€),

- a autorisé M. le Maire à signer la convention de participation financière de l'ADEME.

Finances - Ressources budgétaires

5 - Comptabilité - Exercice 2002 - Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et d'approuver ceux intervenus en dépenses de fonctionnement entre le 19/10/2002 et le 03/12/2002.

6 - Comptabilité - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprises sur le compte des dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, de doter certaines lignes de crédits complémentaires pour un montant de 92 884 € et d'attribuer une subvention de 32 014 € à l'Association d'Aide et Maintien à Domicile pour l'acquisition de locaux.

7 - Comptabilité - Exercice 2002 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non-valeurs des taxes, redevances ou droits divers qui n'ont pu être recouverts pour divers motifs et dont la ventilation s'établit comme suit :

- Budget Principal	90 752,67 €
- Budget Eaux	14 433,52 €
- Budget Assainissement	10 393,66 €
- Budget Déchets	693,20 €

8 - Comptabilité - Exercice 2002 - Avances en garantie d'emprunts - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la régularisation des écritures selon la procédure prévue par la nomenclature M14 pour l'avance en garantie d'emprunt au titre de laquelle la Ville a été amenée à régler une somme de 5 512,32 € correspondant aux échéances du 31/03, du 30/06 et du 30/09 du prêt contracté par l'Association Sportive et Culturelle de la Citadelle et garanti par la Ville.

9 - Exercice 2002 - Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour les Personnes Agées (SSADPA) - Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications budgétaires à apporter suite à l'arrêté préfectoral fixant le budget de fonctionnement de ce service à 389 803 € alors que le budget adopté par le Conseil Municipal le 14 mars 2002 s'élevait à 332 533 €.

10 - Comptabilité - Exercice 2003 - Lignes de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture de deux lignes de trésorerie auprès de DEXIA Crédit Local de France et BNP Paribas d'un montant de 6,5 M€ chacune et a autorisé M. le Maire à signer les contrats de prêts correspondants.

11 - Exercice 2003 - Budget général - Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de taux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé pour l'année 2003, l'utilisation d'instruments de couverture du risque de taux qui s'inscrit dans une démarche de gestion active de la dette.

12 - Ressources budgétaires 2003 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2003.

Garanties d'emprunts

13 - ZAC «Les Hauts du Chazal» - Financement des opérations d'aménagement - Modification de la garantie par la Ville d'un emprunt de 4 573 470,52 € contracté par la SEDD auprès de DEXIA/Crédit Local de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier la garantie accordée par la Ville, à hauteur de 80 %, pour l'emprunt de 4 573 470,52 € contracté par la SEDD, et de la ramener à 34,40 %, la CAGB garantissant les 45,60 % restants.

M. le Maire, Président de la SEDD, n'a pas pris part au vote.

14 - Office Public d'HLM de Besançon - Reprise de la gestion de la cité des Acacias au Centre Communal d'Action Sociale - Transfert des garanties d'emprunts

Suite à la reprise par l'Office Public d'HLM de Besançon de la gestion de la cité des Acacias, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le transfert des garanties accordées par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale pour les emprunts contractés pour le financement des travaux de réhabilitation de cette cité.

M. BAUD, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

Personnel

15 - Transfert des centres sociaux du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville - Modalités

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les modalités du transfert, au 1^{er} janvier 2003, des centres sociaux du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville en matière de personnel (29 agents), de locaux et prestations afférentes.

M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, Mme TETU, Mme WIENMAN, Mme COMTE-DELEUZE, M. DEMONET, M. CYPRIANI et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

16 - Recrutement d'un chef de projet ORU

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de pourvoir l'emploi chef de projet ORU (contrat d'une durée maximale de trois ans - mission temporaire jusqu'en 2006). L'intéressé(e) sera notamment chargé(e) de la coordination des études et de la mise en oeuvre de l'ORU sur les quartiers de Planoise et Clairs-Soleils,

- a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

17 - Service Communication - Recrutement d'un chargé de communication-responsable des événements

A la majorité, un Conseiller ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé le recrutement d'un chargé de communication-responsable des événements (contrat d'une durée maximale de trois ans) et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir. Cet agent sera notamment chargé :

- de proposer et de mettre en oeuvre une politique événementielle cohérente et pertinente,

- de coordonner et organiser les événements,
- de proposer et de mettre en oeuvre la communication d'accompagnement de ces événements,
- d'en assurer la couverture journalistique pour les différents supports de communication de la Ville et les dossiers de presse.

18 - Contrat de ville - Chargé de mission - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la reconduction pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2003 du contrat de l'agent chargé de mission dans le cadre du contrat de ville et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir.

L'intéressé serait investi des missions suivantes :

- gestion urbaine de proximité,
- mise en place du volet santé du contrat de ville et contribution à l'évaluation de la politique de la ville sur les quartiers.

19 - Contrat de prévoyance collective maintien de salaire aux agents en arrêt de maladie - Période transitoire - Autorisation donnée au Maire pour signer un contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale un contrat de prévoyance collective maintien de salaire pour l'année 2003 et a autorisé M. le Maire à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

20 - Emploi de conservateur du patrimoine - Spécialité archéologie - Inscription sur la liste des établissements dans lesquels peuvent être créés ces emplois

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé le poste de conservateur du patrimoine -spécialité archéologie- dans le cadre de son inscription sur la liste établie par arrêté ministériel.

21 - Service des Sports - Accomplissement des tâches afférentes à la concession d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service - Remboursement du loyer et des charges afférentes à l'eau, l'électricité, au gaz et au chauffage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de rembourser à deux agents chargés du gardiennage des gymnases de Clairs-Soleils et Planoise le montant de leur loyer ainsi que les charges afférentes à l'eau, à l'électricité, au gaz et au chauffage.

Subventions, participations, attribution, encaissement

22 - Pépinière municipale d'entreprises de Palente - Aide à l'accompagnement de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 4 570 € au titre de l'aide à l'accompagnement de deux entreprises PB Formation Sécurité SARL et ODESIM SARL,
- de solliciter les aides des collectivités.

23 - Subvention à l'Union Régionale CFDT

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 6 402,99 € à l'Union Régionale CFDT correspondant à la prise en charge du loyer des locaux occupés par cet organisme, 110 rue de Chalezeule.

24 - Contrat de Ville - Équipe Emploi Insertion - Encaissement et reversement de l'aide de l'État

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Association du PLIE,
- a décidé d'inscrire les subventions de l'Etat au budget de l'exercice courant et de les reverser à l'Association du PLIE,
- a décidé l'engagement de négociations avec les partenaires (Etat, Région de Franche-Comté, ANPE, PLIE et Mission Locale) pour assurer la pérennité du travail entrepris par l'équipe Emploi-Insertion.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. FUSTER, Mme MOZER, Mme BALLOT, Mme DUFAY, Mme GEIGER, M. CHEVAILLER, M. LAMBERT, Mme POISSENOT.

25 - Subventions aux associations d'insertion - Deuxième répartition - Année 2002 - Association Le Roseau - Subvention exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

Association GARE-BTT	22 856 €
----------------------	----------

Association INTERMED	9 143 €
Association LE ROSEAU	9 143 €
Association JEAN EUDES	3 657 €
Association Julienne JAVEL	9 142 €
Association ALTERNATIVE-CHANTIERS	2 279 €

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 622,50 € à l'Association Le Roseau dans le cadre de sa restructuration.

N'a pas pris part au vote : Mme MOZER.

26 - Subvention à l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative (OTSI) pour financement du plan de communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention supplémentaire de 30 000 € à l'Office du Tourisme pour financer le plan de communication mis en place dans le cadre du Schéma de Développement Touristique et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. MARIOT et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

27 - Convention Ville de Besançon / Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Audit pour développer l'organisation et la professionnalisation des acteurs touristiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 30 000 € à la CCI pour la réalisation, dans le cadre du Schéma de Développement Touristique, d'un audit dont l'objectif est de cerner les besoins en formation des acteurs du tourisme (personnel hôtelier, musées, commerçants, taxis, etc.) et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

28 - Écoles primaires et maternelles - Subventions aux associations péri-scolaires - Deuxième répartition au titre de l'exercice 2002

A l'unanimité moins onze abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

FCPE	1 978,03 €
PEEP	659,34 €

29 - Écoles primaires et maternelles - Subventions pour classes transplantées ou de découverte - Quatrième répartition au titre de 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Séjours libres : 3 294,72 €, soit 1 297,92 € pour l'école primaire Granvelle à Rochejean et 1 996,80 € pour l'école primaire Rosemont (Combe Saint-Pierre),

- FOL du Rhône : 1 048,32 € pour le séjour d'élèves de l'école primaire Fontaine Ecu au Barcarès.

30 - Secteur Relations Internationales - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 382 € au collège Saint-Joseph pour le déplacement de 24 élèves à South Croydon (Grande-Bretagne) dans le cadre d'un échange scolaire.

31 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 400 € à l'Association Française de l'Eclairage pour l'organisation des journées techniques sur le thème de l'éclairage public et de la mise en valeur du patrimoine par la lumière.

32 - Subventions aux associations à caractère social - Deuxième répartition 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2001	Première répartition 2002	Deuxième répartition 2002 proposé
Association Strümpell-Lorrain		première demande	300 €
Comité de Quartier Rosemont-St-Ferjeux / La Buanderie	3 811 €	3 800 €	775 €
Génépi	304 €	310 €	200 €
Mouvement du Nid	1 219 €	1 300 €	500 €
La Palmeraie	3 048 €	760 €	2 300 €
SOS Amitié	2 744 €	2 300 €	769 €

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, M. MONNEUR.

33 - Subventions à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Subventions au sport amateur

BESANCON SKATING CLUB - B.S.C.	2 698,60 €
Réajustement de la subvention 2002 en fonction du nombre réel de licenciés	
AVENIR NATATION BESANCON - A.N.B.	1 000,00 €
Participation Championnat de France	
A.S.C. MONTRAPON	840,00 €
Au titre du Fonds d'Aide au Sport : 420 € en provenance du service Politique de la Ville	
ASSOCIATION FOOT ET LOISIRS CLAIRS-SOLEILS	300,00 €
Aide au démarrage	
CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	15 000,00 €
Participation au plan de financement de la rénovation et de l'aménagement des locaux	

2 - Subventions pour organisation de manifestations

ASSOCIATION DU TOUR DE FRANCHE-COMTE	7 600,00 €
Organisation d'une étape du Tour de Franche- Comté 2003	
LIGUE DE FRANCHE-COMTE DE HAND-BALL	16 000,00 €
- 13 000 € pour l'organisation de la Coupe de la Ligue - 3 000 € pour la réalisation de la plaquette programme vendue par l'ESB «M» à son bénéfice	
E.S.B. «M»	2 640,00 €
Parrainage du match Besançon-Dunkerque en mai 2002	
A.S.P.T.T. «OMNISPORTS»	2 000,00 €
Organisation de la Corrida de Besançon le 29 décembre dont 500 € en provenance du service Communication	
A.S.P.T.T. «BMX»	1 500,00 €
Organisation de l'inauguration de la piste BMX en mars 2003	
A.M. POOL CLUB – SNOOKER CLUB	350,00 €
Organisation de l'Open National de Billard	
S.N.B.	1 700,00 €
Participation au Championnat d'Europe	

34 - Subventions aux associations médico-sociales - Deuxième répartition 2002

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 2001 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2002	Sommes proposées pour 2002
A.I.D.E.S. Franche-Comté - 15, rue du Petit Battant	1 524 €	3 049 €	2 318 €
Vie Libre - 9, rue de Vesoul	610 €	915 €	710 €
Total de la deuxième attribution			3 028 €

35 - Contrat de ville 2002 - Fonds d'intervention culturel - Subvention à la MJC Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de 9 600 € à la MJC de Palente pour le projet d'actions qu'elle mène avec la Compagnie de Théâtre «La Gravitation» sur le quartier de Palente Orchamps, s'appuyant sur le 50^{ème} anniversaire du quartier et sur la thématique «Mémoire et Utopie».

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. BONTEMPS, Mme PRESSE, Mme MENETRIER et M. MEDJALDI.

36 - Vie Associative - Versement de subventions - Troisième répartition 2002 - Forum des associations 2001 - Réaffectation de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Proposition
* Tarot Club Bisontin (soutien à l'organisation du tournoi annuel)	300 €
* Ligue des Droits de l'Homme (en complément de la subvention de fonctionnement 2003, déjà versée : 430 €)	330 €
* Association Budo Kendo Besançon (soutien à la création de cette nouvelle association)	350 €
* La Chapraisienne (subvention exceptionnelle pour activité poterie)	300 €
* Les Artisans du Monde (pour organisation de la journée du 20 ^{ème} anniversaire d'Artisans du Monde)	1 000 €
* Amitiés Franche-Comté Arménie (soutien au fonctionnement de cette association)	300 €
* Salsamoondo (pour organisation festival Amérique Latine 2003)	1 000 €
* BRC Cycliste (pour organisation d'une course cycliste dans le quartier des Chaprais)	1 000 €

- a accepté l'encaissement d'un reliquat de 3 300 € que la Jeune Chambre Economique se propose de reverser à la Ville, suite à la manifestation «Le Forum des Associations 2001».

37 - Convention avec la MJC de Besançon pour la mise en place d'un centre social agréé CAF à Clairs-Soleils - Versement d'une subvention - Transferts de crédits dans le cadre du contrat de ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la MJC,

- d'attribuer une subvention de 22 105 € à la MJC de Besançon pour la mise en place sur le quartier des Clairs-Soleils d'un centre social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales,

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Société KG Productions pour la diffusion du film «Clair Soleil» réalisé par Dominique FERET,

- de transférer la somme de 9 073 € au Fonds d'Action Culturelle dans le cadre du contrat de ville.

38 - Mise en valeur du patrimoine du centre ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
SIXIEME SECTEUR				
9, rue Gustave Courbet	M. GEISLER Egon - Grande Rue - 70100 Marnay	11 849 €	20 %	2 369 €
23, rue de la République	Cabinet CURTET Gilles - 25, rue de la République - 25000 Besançon	17 303 €	20 %	3 460 €
25, rue de la République	Cabinet CURTET Gilles - 25, rue de la République - 25000 Besançon	11 790 €	20 %	2 358 €
26, rue de la République	Cabinet CURTET Gilles - 25, rue de la République - 25000 Besançon	109 853 €	20 %	21 970 €
4 dossiers - TOTAL		150 795 €		30 157 €
HUITIEME SECTEUR				
3, rue d'Alsace	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 25015 Besançon Cedex	8 367 €	20 %	1 673 €
10, rue Morand	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 25015 Besançon Cedex	11 844 €	20 %	2 368 €
12, rue Morand	GESTRIM - 25, rue Proudhon - BP 193 - 25015 Besançon Cedex	7 946 €	20 %	1 589 €
3 dossiers - TOTAL		28 157 €		5 630 €
REGULARISATION - DIVERS SECTEURS				
1, boulevard Charles de Gaulle (Secteur 2) <i>1^{ère} tranche selon accord conclu.</i>	Direction Générale des Impôts - Direction des Services Fiscaux du Chef-Lieu de la Région Franche-Comté - Direction des Services Fiscaux du Doubs 17, rue de la Préfecture - 25043 Besançon Cedex	73 798 €	20 %	14 759 €

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
2, rue du Petit Battant (Secteur 5)	OPHLM du Doubs - HABITAT 25 - 5, rue Loucheur - 25000 Besançon	29 413 €	20 %	5 882 €
2 dossiers - TOTAL		103 211 €		20 641 €
TOTAL GENERAL		282 163 €		56 428 €

39 - Habitat spécifique - Acquisition-amélioration d'une maison 22 bis, chemin de Canot - Subvention à la SAFC

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet d'acquisition-amélioration par la SAFC d'une maison dont le coût prévisionnel est estimé à 190 000 € TTC,

- a décidé la participation financière de la Ville à hauteur de 19 818 €.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

40 - Info Point Europe Franche-Comté - Organisation d'un jeu concours intitulé «Noël dans les quinze pays de l'Union Européenne»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'organisation d'un jeu concours intitulé «Noël dans les quinze pays de l'Union Européenne» et a fixé à 500 € le prix qui sera remis au gagnant.

Transferts CAGB

41 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Transfert du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a pris acte de la déclaration d'intérêt communautaire du PLIE par la CAGB et du transfert qui en découle au 1^{er} janvier 2003,

- a accepté les conditions matérielles de ce transfert,

- a autorisé M. le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de ce transfert.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. FUSTER, Mme MOZER, Mme BALLOT, Mme DUFAY, Mme GEIGER, M. CHEVAILLER et M. LAMBERT.

42 - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Compétence économie - Transfert de la pépinière d'entreprises de Palente

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur le transfert à la CAGB de la pépinière d'entreprises de Palente, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2003, et en a adopté les modalités,

- a autorisé M. le Maire à signer la (ou les) convention(s) de transfert à intervenir ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

43 - Transfert de la compétence Incinération - Abrogation des délibérations de transfert des 10 octobre et 7 novembre 2002

A l'unanimité, suite à la décision de la CAGB du 22 novembre 2002 de reporter ce transfert au 1^{er} janvier 2004, le Conseil Municipal :

- a décidé également de reporter le transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2004,

- a décidé d'abroger les délibérations de transfert du 10 octobre 2002 et du 7 novembre 2002.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer à nouveau sur ce dossier en temps opportun au cours de l'année 2003.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

Protocole - Conventions

44 - Gestion du stationnement public payant et de la fourrière à véhicules - Passation d'un marché public

A la majorité, un Conseiller ayant voté contre, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Société Via-Stationnement un marché public pour la gestion du stationnement public payant et de la fourrière à véhicules.

Durée : 3 ans

Montant : 4 205 026,40 € HT.

45 - Secteur de la Communication - Sortie anticipée du marché portant sur la location maintenance de trois phares Foster

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé la décision de la Ville de fixer une date d'échéance unique au 31/12/2002 pour une résiliation anticipée du contrat de location maintenance passé avec la Société Semups/Dcaux pour trois mobiliers urbains dénommés phares Foster,

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat et à verser les éventuelles indemnités conformément aux conditions du contrat.

**46 - Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative - Convention de partenariat -
Convention de gestion de la halte nautique - Prorogation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de proroger de deux années maximum à compter du 1^{er} janvier 2003 la convention passée avec l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative, convention qui définissait les missions confiées à l'OTSI, les moyens qui lui étaient accordés et le suivi de son activité,

- de proroger d'une année la convention passée avec ce même organisme pour la gestion de la halte nautique,

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants à intervenir.

M. MARIOT et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

**47 - Analyses d'eau de consommation humaine - Année 2003 - Convention avec le
Centre Hospitalier Universitaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention pour l'année 2003 avec le CHU de Besançon pour les analyses d'eau de consommation humaine.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. ROIGNOT, Mme LAMY, M. ALAUZET, Mme WEINMAN.

Culture

**48 - Centre Dramatique National de Franche-Comté - Nouveau Théâtre de Besançon -
Contrat d'objectifs**

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'objectifs et la convention de mise à disposition de biens à passer avec le CDN de Franche-Comté pour une période de 3 ans qui prendra effet au 1^{er} janvier 2003 pour se terminer le 31 décembre 2005 et a autorisé M. le Maire à signer le contrat d'objectifs et la convention de mise à disposition à intervenir.

Le CDN percevra une subvention annuelle de fonctionnement fixée à 363 770 € pour 2003, 378 770 € pour 2004 et 378 770 € pour 2005. L'actualisation sera fonction des possibilités budgétaires de la Ville, du respect du contrat et du bilan de la saison écoulée.

49 - Scène Nationale Espace Planoise - Contrat d'objectifs avec l'Association Espace Planoise

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a approuvé le contrat à passer avec la Scène Nationale/Théâtre de l'Espace pour une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005) et a autorisé M. le Maire à signer le contrat et la convention de mise à disposition à intervenir.

La Scène Nationale/Théâtre de l'Espace, outre la mise à disposition du bâtiment Espace Culturel et de locaux à Chemaudin, percevra une subvention annuelle de fonctionnement qui s'élèvera pour 2003 à 638 390 €. Elle sera actualisée en 2004-2005 en fonction des possibilités budgétaires de la Ville, du respect de la convention et du bilan de la saison écoulée.

N'ont pas pris part au vote : M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. CYPRIANI, Mme GEIGER, M. ROSSELOT.

50 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Restauration des collections - Programme 2002 - Demande de subvention et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme 2002 de travaux de restauration des collections estimé à 21 077,08 € et financé à hauteur de 6 400 € par la DRAC.

51 - Musée du Temps - Projet d'acquisition de globes mécaniques du XVIII^{ème} Siècle

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a donné un accord de principe sur ce projet d'acquisition estimé à 250 000 € dont il conviendra de déduire les participations du FRAM (Etat et Région) et un mécénat dont la négociation est en cours.

Le plan de financement définitif sera proposé à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal.

Patrimoine - Travaux

52 - Immeuble communal 4, chemin de Palente - Sinistre des 16/17 septembre 1998 - Encaissement et réaffectation partielle de l'indemnité de sinistre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation partielle à hauteur de 10 843 € HT de l'indemnité de 250 000 € perçue par la Ville au titre de ce sinistre.

53 - Piscine La Fayette - Réparation du sinistre affectant les siphons de sol des plages -
Encaissement de l'indemnité et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation de l'indemnité de 47 997,38 € TTC attribuée à la Ville au titre de ce sinistre à laquelle se rattacherait un complément d'indemnisation pour la réparation d'un siphon supplémentaire ayant fait l'objet d'une déclaration de sinistre complémentaire.

Urbanisme

54 - ZAC «Les Hauts du Chazal» - Reconduction de la convention Ville/CAGB pour l'année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la reconduction pour l'année 2003 de la convention liant la Ville à la CAGB pour la gestion conjointe de l'aménagement de cette ZAC et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

55 - ZAC La Fayette - Aliénation d'un délaissé communal à la Société DIAMOND AND TUNGSTEN CARBIDE (DATC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette aliénation de 187 m² au prix de 19,82 €/m², soit un montant net de 3 706,34 €.

56 - Chemin de la Chapelle des Buis - Aliénation d'une parcelle de terrain communal à M. et Mme MAITRE Jacques

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette aliénation de 479 m² au prix global de 10 538 €.

57 - Planoise Ilot Ile de France - Vente de 36 logements 2A et 2B rue du Luxembourg à Besançon, propriétés de la SA d'HLM de Franche-Comté - Avis du Conseil Municipal - Maintien de la garantie d'emprunt et cession de terrains

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a émis un avis favorable à la vente de ces logements,
- a décidé de maintenir la garantie d'emprunt accordée par la Ville,
- a décidé de céder à titre gratuit le terrain nécessaire à la résidentialisation et à la réalisation des parkings.

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

Environnement

58 - Forêts communales - Micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre de l'insertion de jeunes - Convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de passer une nouvelle convention avec l'ADDSEA, d'une durée de 12 mois avec effet au 1^{er} janvier 2003 pour se terminer au 31 décembre 2003, pour la réalisation de micro-changiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre de l'insertion de jeunes.

Mme DUFAY, Mme PRESSE, Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

59 - Forêts communales - Destination des coupes de bois marqués ou à marquer - Année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le programme des coupes de bois marqués ou à marquer pour l'année 2003.

60 - Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de gestion forestière pour l'année 2003.

61 - Forêts communales de Besançon - Gestion, entretien et accueil - Prorogation de la convention avec l'Office National des Forêts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de proroger l'actuelle convention, à compter du 1^{er} janvier 2003 pour une durée d'un an, passée avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon et a autorisé M. le Maire à signer ce document.

Divers

62 - Cartable électronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de cartable électronique estimé à 266 200 € consistant à équiper dès le début de l'année 2003 tous les enfants en classe de CE2 d'un ordinateur type Pentium 200 minimum, d'un modem avec un forfait de base pour accéder à Internet et des logiciels utilisés à l'école (dictionnaire Atlas, Atout Clic CE1, animaux, nature, traitement de texte Lotus),

- a décidé de solliciter les aides financières de l'Education Nationale, de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 180 000 €.

63 - Portail WEB du Grand Besançon - Demande de subvention dans le cadre du programme Avenir du Territoire entre Saône et Rhin (ATSR)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a confirmé la demande de participation financière de la Ville dans le cadre des crédits ATSR pour la création d'un portail Web commun à la Ville de Besançon et à la CAGB, projet estimé à 226 500 € TTC,

- a décidé l'inscription de cette subvention au budget de l'exercice courant ,

- a autorisé M. le Maire à signer le convention Ville/CAGB relative aux modalités de financement et au droit de propriété du portail Web.

M. le Maire, Président de la CAGB, n'a pas pris part au vote.

64 - Acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le programme d'actions supplémentaires sur le quartier de Planoise et le projet d'acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie (coût : 103 753 €),

- a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention GUP de Planoise.

65 - Marchés annuels pour l'année 2003 - Autorisation de signer les marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a été autorisé à signer les marchés à intervenir pour les opérations suivantes :

Services	Intitulé	Montant annuel
Parc Auto Déchets	Prestation pour la prise en charge, le transport et le traitement des ordures ménagères en cas de défaillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
	Prestation pour la précollecte, la collecte, le transport et le traitement des déchets industriels banals des services municipaux de la Ville de Besançon(année 2003 avec reconduction expresse pour l'année 2004)	Minimum : 40 000 € TTC Maximum : 160 000 € TTC pour l'ensemble des 4 lots

Services	Intitulé	Montant annuel
Electricité-Chauffage	Eclairage public - Travaux de génie civil	Minimum : 50 000 € TTC Maximum : 150 000 € TTC
	Eclairage public - Travaux d'électricité	Minimum : 300 000 € TTC Maximum : 900 000 € TTC
Police Municipale	Capture d'animaux	6 600 € TTC

66 - Dérogations permanentes au repos dominical - Association Diocésaine de Besançon et Association Diocésaine de l'enseignement religieux - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ces demandes de dérogations.

67 - Questions diverses - Elections prud'homales - Question écrite de Mme WEINMAN, Conseillère Municipale

A la demande de Mme WEINMAN, M. le Maire et M. l'Adjoint DAHOUI ont fait le point sur l'organisation et le déroulement des élections prud'homales du 11 décembre 2002 qui ont mobilisé 64 agents municipaux pour la tenue des bureaux de vote et les opérations de dépouillement.

La séance est levée à 22 heures 35.

Hôtel de Ville, le 24 décembre 2002
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 24 décembre 2002
Le Maire,